



## Erasmus+ TAUX MENSUELS VERS PAYS PARTICIPANT AU PROGRAMME 2021-2027

| Groupe  | Pays de destination   | Mobilité d'étude | Mobilité de stage |
|---|---|------------------|-------------------|
| Groupe 1<br>Pays où le coût de la vie est plus élevé  | Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède   | 350€             | 500€              |
| Groupe 2<br>Pays où le coût de la vie est moyen       | Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal  | 300€             | 450€              |
| Groupe 3<br>Pays où le coût de la vie est plus faible | Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie | 250€             | 400€              |

Des aides complémentaires peuvent être allouées dans les cas suivants :

- **Aide complémentaire forfaitaire « inclusion » :**

Les étudiants répondant à l'un des critères énumérés ci-dessous l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire « inclusion » d'un montant de 250 € par mois financé (présentation obligatoire des documents officiels justifiant de la situation de l'étudiant).

| Critères pour les personnes   | Justificatifs   |
|---|---|
| 1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)  | Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.   |
| 2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)<br><a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2">Zonage de politiques publiques   L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)</a>   | Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc. |
| 3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2</a><br>et pour le repérage des quartiers concernés : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/">https://sig.ville.gouv.fr/</a>   | Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc. |
| 4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7  | Notification d'attribution de bourse nationale  |
| 5. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)  | Notification d'attribution de bourse nationale  |
| 6. bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)  | Notification d'attribution de bourse nationale  |
| 7. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€  | Attestation CAF de quotient familial  |
| 8. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an  | Attestation Pôle emploi   |
| 9. inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>o dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;</li> <li>o contrat de volontariat pour l'insertion ;</li> <li>o parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes ;</li> <li>o Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ;</li> <li>o Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).</li> </ul> | Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine <u>ou</u> photocopie du contrat de volontariat <u>ou</u> attestation d'intégration au dispositif concerné.  |

- **Aide forfaitaire complémentaire « transport écoresponsable » :**

Les étudiants utilisant un moyen de transport à faibles émissions utilisé pour **la majeure partie du déplacement**, tel que le bus, le train ou le covoiturage (réservation sur un site officiel de covoiturage) **pour rejoindre et revenir de leur lieu de mobilité** perçoivent une aide complémentaire « transport écoresponsable » d'un montant forfaitaire de 50 € (présentation obligatoire des documents officiels justifiant du moyen de transport utilisé).

**IMPORTANT : ces critères et les forfaits correspondants seront pris en compte uniquement si les justificatifs sont fournis avant le départ en mobilité.**